



Dix-huitième session
Nairobi, 12-16 février 2001
Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

**SUITE DONNEE A LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II) :
MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION D'HABITAT,
Y COMPRIS ROLE DES AUTORITES LOCALES**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

La Commission des établissements humains, dans sa décision 16/31 en date du 7 mai 1997, avait décidé d'inclure au programme de travail de sa dix-septième session la « Mise en oeuvre, au niveau du Programme pour l'habitat, en tenant particulièrement compte des initiatives locales prévues par le Programme «Action 21 ». La Commission avait également, dans sa décision 17/16 du 14 mai 1999, pris note du rapport du Directeur exécutif (HS/C/17/5) et demandé à celui-ci de lui faire rapport, à sa dix-huitième session, sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre, au niveau local, du Programme pour l'habitat.

On trouvera, dans le présent rapport, une analyse des informations fournies par les rapports nationaux préparés pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et par les rapports intérimaires établis pour les réunions régionales de préparation de cette session extraordinaire, ainsi qu'une analyse des Meilleures pratiques pour l'application du Programme au niveau local du CNUED (Habitat) - base de données sur les Meilleures pratiques (<http://www.bestpractices.org>). Le présent rapport, qui suit le mode de présentation adopté pour les rapports nationaux, s'organise comme suit : I. Introduction expliquant le rôle déterminant que doivent jouer les autorités locales dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat ; II. Chapitre consacré aux progrès réalisés, par les autorités locales, dans la concrétisation des 20 grands principes édictés dans le Programme pour l'habitat pour améliorer la situation dans les cinq domaines suivants – logement, développement social et limitation de la pauvreté, gestion de l'environnement, développement économique et gestion des affaires publiques; III. Chapitre tirant les enseignements des activités terminées ainsi que des recommandations pour la poursuite de l'action. Les données disponibles montrent, d'une part que la mondialisation augmente la vulnérabilité, en particulier des populations défavorisées, aux grandes crises internationales et qu'autre part

* HS/C/18/1

que le renforcement de la décentralisation est un moyen efficace de faire face aux grands problèmes internationaux. La conclusion évidente du rapport est que des autorités locales fortes sont essentielles pour assurer le succès de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Un rapport (HS/C/18/3/Add.1) consacré aux efforts déployés à ce jour pour mettre en place un cadre international pour guider les gouvernements dans leurs réformes législatives visant à promouvoir la décentralisation et à renforcer les pouvoirs des autorités locales a été établi en complément au présent rapport.

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION: LE BESOIN D'AUTORITES LOCALES EFFICACES	4
II. LA MISE EN OEUVRE, AU NIVEAU LOCAL, DU PROGRAMME POUR L'HABITAT	4
A. Logement.....	4
B. Développement social et diminution de la pauvreté	5
C. Gestion de l'environnement	6
D. Développement économique	7
E. Gestion des affaires publiques	8
III. LE ROLE DES AUTORITES LOCALES	9

I. INTRODUCTION : LE BESOIN D'AUTORITES LOCALES EFFICACES

1. Une action, au niveau local, est essentielle pour assurer le succès de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Il y a trois raisons à cela. La première est l'urbanisation irréversible de la planète. Bien que le rythme de cette urbanisation semble maintenant se ralentir, on estime qu'en 2005, environ 50 % de la population mondiale vivra dans les villes et que par conséquent le secteur urbain posera de plus en plus de problèmes à l'avenir.
2. La deuxième raison, et elle est étroitement liée à la première, est que les actions menées au niveau urbain sont souvent les plus efficaces pour traiter bon nombre des problèmes les plus graves que pose le développement, qu'il s'agisse de réduire la pauvreté, d'assurer l'équité sociale ou la protection durable de l'environnement. Comme il s'avère également de plus en plus difficile de trouver les ressources nécessaires pour traiter ces problèmes, la mobilisation des ressources locales, et leur utilisation efficace grâce à une coordination appropriée, sont plus que jamais indispensables .
3. Enfin, et c'est là la troisième raison, le développement et la gestion des établissements humains sont, dans la plupart des cas, laissés désormais à la responsabilité des municipalités et des acteurs locaux. Une définition claire des rôles impartis à chaque niveau de gouvernement, et à l'ensemble des acteurs locaux, y compris le secteur privé et la société civile, ainsi qu'une connaissance exacte des possibilités et des limites sont absolument nécessaires pour assurer le développement viable des établissements humains.

II. LA MISE EN ŒUVRE, AU NIVEAU LOCAL, DU PROGRAMME POUR L'HABITAT

A. Le logement

1. Problèmes et tendances

4. Plusieurs constantes et problèmes communs se dégagent de l'analyse du rôle joué par les autorités locales dans la mise en oeuvre des principes du Programme pour l'habitat relatifs à l'accès au logement, aux sols, aux moyens de financement et aux services de base. Dans pratiquement tous les pays, à l'exception de la majorité des pays membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), la demande urbaine en logements, en terrains, en moyens de financement et en services de base dépasse largement ce que peuvent offrir les municipalités. Il y a plusieurs causes à cette pénurie, dont l'exode rural, la croissance naturelle de la population, les catastrophes, naturelles ou provoquées par l'homme, à l'origine de la destruction du parc de logements et des afflux de réfugiés, l'augmentation des ménages, et dans plusieurs régions, la crise économique de la fin des années 90. Ce sont les populations urbaines défavorisées, contraintes de vivre dans des établissements non structurés, implantés sur des terrains impropres à la construction, non équipés en services de base (approvisionnement en eau et assainissement) qui sont les plus touchés par ces pénuries.
5. Une autre tendance actuelle, beaucoup plus positive celle-là, est l'accélération de la décentralisation de la fourniture de logements et de services. D'après les rapports nationaux, les gouvernements, dans la plupart des régions, jouent maintenant un rôle «de facilitation » et élaborent des stratégies de logement à l'intention des autorités locales. Ces stratégies sont considérées comme les pierres d'angle des politiques nationales de lutte contre la pauvreté, en particulier en Asie et en Amérique latine où elles ont été conçues de façon à servir de catalyseur au développement socio-économique.

2. Action, au niveau local, dans le domaine du logement

6. Les grands principes en matière de logement édictés dans le Programme pour l'habitat sont appliqués, au niveau local, grâce à différentes stratégies, dont la création de partenariats entre les autorités locales, le secteur privé, et la société civile, le recours par les communautés défavorisées à des techniques «d'auto-assistance», l'application de mesures visant à assurer une sécurité d'occupation et à lutter contre les expulsions, l'élargissement de l'accès au micro-crédit, la mise en place de systèmes d'enregistrement des biens fonciers et le développement des droits de succession des femmes.

7. Si le secteur privé participe déjà activement à la fourniture de logements et de services pour les classes citadines aux revenus moyens et supérieurs, les citoyens défavorisés restent, le plus souvent exclus, de ces activités. En Pologne, les autorités locales sont entrées en partenariat avec un réseau national regroupant 32 organisations non gouvernementales pour pouvoir élaborer des stratégies de fourniture de logements, conclure des partenariats de distribution avec le secteur privé, faciliter le financement et fournir un appui technique aux petites coopératives.

8. A Bombay, au Cap et à Manille les citoyens pauvres se sont regroupés en organisations qui, sous l'égide de Slumdweller International, ont pris en main, grâce à des stratégies «d'auto-assistance» basées sur des réseaux de groupes d'épargnants, la fourniture des logements et des services de base requis. Diminuer le nombre des expulsions grâce à des négociations avec les autorités municipales et gouvernementales et d'assurer la sécurité d'occupation des citoyens défavorisés sont piliers de ces stratégies. Les expériences en cours en Amérique latine, aux Caraïbes et dans certaines villes africaines dont Voi (Kenya) prouvent que le rôle de catalyseur que joue la sécurité d'occupation des sols est encore plus renforcé lorsque celle-ci est alliée à une responsabilisation des communautés et à leur participation élargie au développement¹.

9. La fourniture des infrastructures et des services de base en milieu urbain est de plus en plus souvent confiée aux autorités locales. En Indonésie, depuis l'année budgétaire 1997-98, les fonds destinés aux infrastructures sont directement confiés aux autorités locales, le gouvernement assurant simplement la supervision et la fourniture de l'assistance technique. A Dhaka (Bangladesh), une approche participative permet de fournir aux citoyens défavorisés des services sociaux et des infrastructures intégrés.

B. Développement social et lutte contre la pauvreté

1. Problèmes et tendances

10. D'après le Rapport sur le développement humain (1999) du PNUD, bien que des progrès certains aient été faits en matière de développement humain au cours des dernières décennies, il y a encore des êtres humains qui vivent dans la misère. Dans le monde, près de 1,3 milliard de personnes n'ont toujours pas accès à une eau saine et, dans les pays en développement, le taux d'analphabétisme féminin dépasse de 60 % le taux d'analphabétisme masculin. On estime qu'il y a sur terre environ 1,3 milliard de personnes qui vivent avec un revenu quotidien inférieur à 1 dollar (parité du pouvoir d'achat standardisé). L'urbanisation de la planète s'accompagne d'une urbanisation de la pauvreté et il y aurait actuellement entre 800 millions à 1 milliard de citoyens pauvres, en majorité des femmes.

11. La lutte contre la pauvreté est devenue l'un des problèmes les plus préoccupants de notre temps. Le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, dans le Rapport du Millénaire : "Nous, les peuples : le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle" [A/54/2000] a souligné que « la misère fait injure à l'humanité ». Au Sommet du Millénaire il a été décidé de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population vivant dans la misère².

¹ Voir HS/C/18/6 : Rapport du Directeur exécutif sur la sécurité d'occupation.

² Déclaration du Millénaire, A/55/2 du 18 septembre 2000, par. 19.

2. Action, au niveau local, dans le domaine du développement social

12. Les mesures prises au niveau local pour lutter contre la pauvreté visent notamment à faciliter la participation des femmes aux prises de décision et au développement, à promouvoir l'utilisation des techniques d'information et de communication ainsi que la formation et à favoriser l'intégration sociale pour édifier des villes moins ségrégationnistes.

13. Parmi toutes les initiatives positives ayant vu le jour ces dernières années, certaines retiennent tout particulièrement l'attention³. A Séville (Espagne), des partenariats ont été conclus entre la municipalité et des industriels pour former les membres des communautés marginalisées et leur assurer des emplois. Les centres communautaires d'information, à l'exemple de celui d'Alexandra (Afrique du Sud) permettent aux citadins pauvres de se tenir à informer sur les possibilités d'emploi et sur leurs droits sociaux. A Brisbane, l'accent est mis sur le développement communautaire pour lutter contre la pauvreté, et la criminalité qui en résulte, tout en cherchant à améliorer les conditions sanitaires et de logement. Au Népal, le Programme de responsabilisation des femmes mène en parallèle des cours d'alphabétisation, une formation au micro-financement, et à la création de micro-entreprises, une information sur des droits juridiques et une politique ferme visant à assurer l'autosuffisance de la population féminine défavorisée.

C. Gestion de l'environnement

1. Problèmes et tendances

14. Les problèmes écologiques que posent la gestion des déchets, la pollution de l'eau et de l'atmosphère, les modes de consommation et de production insoutenables à terme et les catastrophes naturelles sont communs à toutes les villes de la planète. Dans les Etats arabes et dans certaines parties de l'Afrique, la gestion des ressources en eau est maintenant le plus grand problème. En Europe, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, c'est la qualité de l'air et de l'eau qui est devenue la principale préoccupation. L'Amérique du Nord, quand à elle, est principalement occupée à traiter la pollution des sites industriels et l'expansion tentaculaire des zones urbaines, tout en cherchant parallèlement à améliorer les modes de production et de consommation.

15. Si la plupart des villes européennes appliquent désormais différentes moutures locales du programme Action 21, tout en ayant parallèlement intégré la gestion de l'environnement dans leur planification urbaine, la majorité des villes des pays en développement s'avèrent, par contre, incapables de contrôler la croissance de leur population et ont de plus en plus de difficultés à assurer correctement l'approvisionnement en eau propre, à gérer les déchets et à maintenir la qualité de l'air.

2. Action, au niveau local, dans le domaine de la gestion de l'environnement

16. Les principes de gestion de l'environnement du Programme pour l'habitat sont appliqués au niveau local grâce à différentes stratégies, dont l'adoption de nouvelles législations, la conclusion de partenariats avec la société civile et le secteur privé pour assurer la gestion des déchets, l'élaboration de plans de conservation des ressources en eau et de plans de gestion de la demande en eau et la planification préalable aux catastrophes à l'échelon local.

17. En Asie, de nombreuses villes ont désormais généralisé l'utilisation des évaluations d'impacts sur l'environnement et produit des lignes directrices à cet effet.

³ Voir également le document (HS/C/18/5) consacré aux enseignements tirés des Meilleures pratiques et des partenariats pour la fourniture d'un logement convenable à tous et la création d'établissements humains durables dans un monde en pleine urbanisation.

18. Les partenariats avec le secteur privé et la société civile sont également devenus beaucoup plus fréquents. Dans les pays en développement, les stratégies relatives à l'approvisionnement en eau et à la gestion des déchets ont été fortement influencées par le rôle central joué par les femmes dans ces domaines. A Thies (Sénégal), pour que le traitement de déchets commence vraiment au niveau des ménages une formation à la gestion des déchets est proposée aux citadines qui leur ouvre par ailleurs des possibilités d'emploi. Au Malawi, le programme national d'approvisionnement en eau des établissements péri-urbains a beaucoup gagné en efficacité depuis que la gestion des canalisations a été confiée aux femmes – un système de tarification au coût réel a été adopté qui permet d'assurer l'entretien des conduits.

19. Dans plusieurs villes africaines des plans de conservation des ressources en eau et des stratégies anti-gaspillage ont été mis en place dans le cadre du Programme conjoint PNUE/CNUEH (Habitat) "Gestion de l'eau pour les villes africaines". Au Japon, la ville de Fukuoka, grâce à des campagnes de sensibilisation, à l'introduction de robinets permettant de régler le débit de l'eau et à l'utilisation d'eau recyclée dans les toilettes, a maintenant le plus bas pourcentage de eau perdue (5 %) du pays.

20. Des méthodes novatrices sont maintenant appliquées dans de nombreuses villes pour réduire la pollution due aux véhicules à moteur. A Groningen (Pays-Bas), pratiquement 50 % des déplacements se font à bicyclette, grâce notamment à l'adoption d'une politique visant à limiter la circulation des véhicules à moteur dans le centre ville et d'un schéma approprié d'aménagement du territoire. En 1998, Singapour, cherchant à limiter l'expansion de la circulation urbaine, a été le premier pays du monde à instaurer un système de tarification systématique du réseau routier urbain. Les licences payantes qui autorisaient l'accès au centre ville ont été remplacées par un système de péage électronique permettant de moduler le prix de l'accès suivant le moment de la journée. A Chattanooga (Etats-Unis), les citoyens désirant à se rendre au centre ville peuvent maintenant utiliser un service gratuit de bus mus par des carburants de substitution et mis à leur disposition par la municipalité dans le cadre d'une opération visant à réduire la circulation en ville grâce à la création de parkings de dissuasion. A Dakar (Sénégal), le "petit train bleu" qui a été importé de France après sa mise à la retraite, offre à ses 22 000 usagers quotidiens un moyen de transport plus rapide, plus sûr et plus fiable que ceux qu'ils empruntaient auparavant.

D. Développement économique

1. Problèmes et tendances

21. Deux facteurs ont notablement influencé le développement économique et l'application des principes connexes contenus dans le Programme pour l'habitat. Le premier facteur affectant les économies locales est le rythme de la mondialisation économique. La compétition qui existe entre les villes, au sein d'un même pays, et au niveau international, pour attirer les investissements est extrêmement dure. Dans un même temps, les agglomérations, en tant que moteurs du développement économique national, deviennent de plus en plus vulnérables aux crises extérieures, comme l'a prouvé la crise économique qui a secoué l'Asie à la fin des années 90. Mais certaines villes ont su mieux tirer parti des avantages de la nouvelle économie mondiale que d'autres.

22. Le deuxième facteur est le rôle de moins en moins important que joue le secteur public dans l'économie locale. Les villes, en tant que centres administratifs et financiers ont toujours généré de nombreux emplois. Mais dans la plupart des pays développés, le modèle est maintenant aux «gouvernements restreints» et la norme à la privatisation des services publics. Dans tous les cas, le nombre des emplois offerts par le secteur public est en diminution. Une conséquence couramment notée de cette situation est l'élargissement du fossé entre les pauvres et les riches, avec comme résultat une augmentation de la pauvreté, l'aggravation de l'exclusion sociale, l'intensification de la ségrégation spatiale et l'augmentation de la criminalité urbaine.

2. Action, au niveau local, dans le domaine du développement économique

23. Au niveau local, des politiques très variées sont utilisées pour faire face aux problèmes posés par la mondialisation et par le rôle de plus en plus réduit joué par le secteur public. L'étude comparative des avantages offerts dans des secteurs économiques donnés, l'amélioration de la gestion financière municipale, la conclusion de partenariats pour la fourniture des services entre les secteurs public et privé et enfin la mise en valeur du potentiel offert par le secteur informel en sont quelques unes parmi d'autres.

24. Les villes, désireuses de tirer parti des avantages offerts par la mondialisation de l'économie, créent des parcs industriels, des centres de technologies et d'information ou encore des centres de services. Bangalore(Inde) est la ville montante pour les logiciels informatiques; New York se concentre sur la biotechnologie ; Singapour, Hong Kong, Londres et Paris sont devenus des centres financiers mondialement réputés ; San José (Costa Rica) utilise au mieux sa situation géographique et sa main d'œuvre éduquée, compétente et relativement bon marché pour fournir les services financiers aux Etats-Unis.

25. Les municipalités ont compris l'importance d'une gestion financière efficace, non seulement pour augmenter les recettes locales mais également pour attirer les investissements étrangers. Certaines villes comme Bangkok et Mirzapur (Inde) ont implanté des systèmes d'information géographique afin d'améliorer la rentrée des impôts locaux. D'autres villes indiennes comme Ahmedabad ont pris des mesures pour rendre leur système de comptabilité et de gestion financière plus performants et ainsi pouvoir émettre des obligations municipales.

26. Au Caire, à Manille et à Bogota, les ramasseurs d'ordure du secteur informel ont vu leurs conditions de travail s'améliorer grâce à une meilleure efficacité des systèmes de transport et de contrôle de qualité, ce qui a abouti à la mise sur le marché de produits recyclés.

27. A Fortaleza (Brésil) comme dans d'autres villes, des banques communautaires fournissent aux familles des prêts à de faibles taux d'intérêt et les encouragent à les utiliser pour les biens et services produits dans la région.

E. Gestion des affaires publiques

1. Problèmes et tendances

28. Depuis 1996, le débat sur la gestion des affaires publiques s'est intensifié à tous les niveaux. On s'accorde de plus en plus à reconnaître que la différence entre une ville qui fonctionne parfaitement, qui maîtrise son développement et assure l'équité entre ses habitants et une ville où rien ne marche et où règne la ségrégation tient à la qualité de la gestion urbaine. La priorité dans toutes les régions est maintenant d'assurer la participation de tous, et en particulier des citoyens défavorisés, aux prises de décision et aux programmes urbains. On sait désormais qu'il ne suffit pas de décentraliser les responsabilités au profit des autorités locales mais qu'il faut également leur donner les ressources nécessaires pour qu'elles puissent agir.

2. Action, au niveau local, dans le domaine de la gestion

29. L'analyse des informations fournies montre à l'évidence qu'il faut, de toute urgence, poser les principes universels d'une gestion urbaine éclairée, à savoir la décentralisation, l'équité, l'efficacité, la transparence, la responsabilité, l'engagement civique et la sécurité⁴.

30. Comme l'atteste bon nombre des exemples analysés dans le présent document, la décentralisation n'est pas seulement verticale - gouvernement national/ autorités locales- mais également horizontale - autorités locales/ communautés, et au sein même des municipalités. De nombreux pays à économie en transition d'Europe orientale et d'Amérique latine, ainsi que l'Afrique du Sud et l'Ouganda ont procédé à une révision de leur constitution. La prise de conscience européenne de l'importance de la décentralisation est attestée par la

⁴ Voir HS/C/18/7 : Rapport du Directeur exécutif sur la gestion urbaine.

ratification, en 1998, de la Charte européenne de l'autonomie locale. Au niveau mondial, des progrès considérables ont été faits depuis 1998 dans la promotion d'une Charte mondiale de l'autonomie locale⁵.

31. De plus en plus on comprend qu'il est nécessaire d'assurer, d'une part la participation de tous aux prises de décision et, d'autre part un accès équitable aux services. En Allemagne, l'Association nationale des centres des mères de famille oeuvre pour la participation efficace des groupes féminins de quartier aux prises de décision locales et incite les autorités locales à combler les lacunes existant dans le réseau de fourniture des services sociaux et à supprimer les barrières matérielles qui empêchent les femmes et les enfants d'y avoir accès. Des mesures législatives spécifiques ont été prises en Inde et en Ouganda pour faire participer les femmes aux prises de décision municipales.

32. La fourniture efficace des services urbains est un autre objectif de plus en plus important. Le développement des capacités et la formation s'avèrent essentiels pour renforcer les autorités locales. Un centre d'assistance à l'autonomie locale a été ouvert en Slovaquie et aux Philippines des programmes de développement des capacités sont maintenant appliqués.

33. On a pu constater que dans de nombreux pays la baisse des salaires réels s'est accompagnée d'une augmentation de la corruption. Pour assurer la transparence et la responsabilisation au niveau local, les gouvernements ont recours à différentes méthodes allant de l'utilisation d'Internet pour assurer une complète transparence des achats de matériel (Mexique, République de Corée, Autriche), aux pactes d'intégrité (Argentine - Buenos Aires, Népal - Bahktapur), aux cartes d'évaluation civique (Inde - Bangalore) et aux méthodes participatives d'établissement des budgets appliquées dans plus de 50 villes brésiliennes dont Bara Mansa où même les jeunes de neuf à seize ans sont appelés à participer.

34. L'organisation de forum de quartier et la création de conseils pour le développement communautaire à Amsterdam, Dondo (Mozambique), Cianorte (Brésil) et Newark (New Jersey – Etats-Unis) ont contribué à développer l'esprit civique. La définition d'indicateurs communautaires a également joué un rôle positif dans ce domaine à Penang (Malaisie), tout comme la fourniture d'adresses électroniques et l'accès à Internet à Bologne (Italie).

35. Avec la croissance de la population urbaine, et l'urbanisation de la pauvreté qui l'accompagne, assurer la sécurité du milieu urbain devient de plus en plus une condition préalable à la gestion éclairée des villes. Des plans locaux de gestion des catastrophes ont été préparés à Wellington (Nouvelle-Zélande), Santiago (Chili) et Kathmandu (Népal). Certaines villes comme Montréal, pour répondre aux besoins spécifiques de la population féminine en matière de sécurité, ont mené auprès des femmes des enquêtes spécifiques. A Dar-es-Salaam, une police de proximité a été créée dans différents quartiers en adaptant des méthodes utilisées traditionnellement par les communautés.

III. LE ROLE DES AUTORITES LOCALES

36. L'importance d'une action au niveau municipal pour assurer la mise en oeuvre efficace du Programme pour l'habitat n'est plus à démontrer. Mais pour ce faire, il faut des autorités locales fortes, capables de mobiliser, au niveau local, leurs partenaires des secteurs privé et communautaire. Tous les efforts doivent être faits par conséquent pour renforcer leurs capacités. Depuis 1996, l'expérience a montré que la décentralisation et la diversification des pouvoirs et des responsabilités ont permis l'émergence d'initiatives novatrices pouvant contrecarrer les effets négatifs de la mondialisation.

37. Mais malgré une tendance de fait à la décentralisation dans les pays en développement, dans la plupart des cas, les autorités locales attendent encore que les gouvernements centraux appliquent des mesures clairement définies qui leur permettront de prendre des responsabilités et de trouver les ressources nécessaires à leur financement auprès des éléments des secteurs privé et communautaire désireux d'investir dans l'amélioration du milieu urbain. Dans les pays en développement, la majorité des autorités locales n'ont ni les moyens ni les compétences nécessaires pour lancer les méthodes de planification, les négociations et les

⁵ Voir HS/C/18/3/Add.1 : Rapport du Directeur exécutif relatif aux consultations sur la décentralisation et au renforcement des autorités locales et de leurs associations et réseaux .

consultations faisant appel à l'ensemble des acteurs concernés qui leur permettront de concevoir et d'appliquer des plans d'action efficaces pour protéger l'environnement. Les autorités locales ne sont pas encore juridiquement et administrativement habilitées à établir les planification et budgétisation pluriannuelles nécessaires pour mobiliser des ressources financières adéquates.

38. L'analyse confirme qu'une gestion urbaine éclairée doit s'appuyer sur les principes complémentaires de durabilité, décentralisation, équité, efficacité, responsabilité civile, transparence et respect de l'obligation réditionnelle, sans oublier la sécurité.

39. L'analyse confirme également que la sécurité d'occupation est l'un des moyens les plus efficaces qui soit pour réduire la pauvreté urbaine et assurer l'assainissement des colonies de squatters, en particulier lorsqu'elle est intégrée dans une stratégie générale de développement communautaire.

40. Les gouvernements, ayant reconnu que c'est au niveau local que les problèmes d'importance mondiale sont traités le plus efficacement, et pris l'engagement d'appliquer le Programme pour l'habitat, devraient :

a) Définir des normes nationales et créer des cadres réglementaires pour assurer l'application effective, au niveau local, des programmes relatifs aux établissements humains ;

b) Poursuivre la décentralisation des pouvoirs et des ressources, en s'assurant que les responsabilités nouvellement attribuées sont assorties de moyens de financement appropriés, grâce à des transferts fiscaux intergouvernementaux transparents et prévisibles, au développement des capacités et à la formation nécessaire ;

c) Favoriser le développement des capacités des autorités locales, et de leurs institutions, pour assurer une gestion efficace, équitable et durable des établissements humains, en coopération avec les partenaires de la société civile et du secteur privé ;

d) Appuyer le renforcement de la participation des autorités locales aux travaux de la Commission des établissements humains – CNUEH (Habitat), à la Campagne mondiale pour une gestion urbaine éclairée et à la Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation.

41. Les autorités locales, reconnaissant qu'il est essentiel, pour pouvoir appliquer efficacement le Programme pour l'habitat, d'être dotées des moyens et capacités adéquates pour pouvoir, notamment, mobiliser les acteurs des secteurs privé et communautaire, devraient :

a) Renforcer leurs partenariats avec les organisations de la société civile, notamment les organisations représentant les citoyens défavorisés, en institutionnalisant leur participation aux prises de décision et à l'établissement des budgets locaux ;

b) Renforcer leurs partenariats avec le secteur privé, en particulier dans le domaine de la fourniture des services de base, en créant un cadre réglementaire efficace pour assurer un accès équitable aux services et aux infrastructures;

c) Veiller à ce que les femmes et les hommes puissent, à égalité, participer aux prises de décision et avoir accès aux ressources et aux services de base et s'en grâce à des données désagrégées par sexes;

d) Améliorer la rentrée des recettes locales afin de réduire la dépendance à l'égard des transferts intergouvernementaux ;

e) Mieux respecter leurs obligations réditionnelles à l'égard des communautés locales en adoptant des méthodes d'appel d'offre transparentes et en créant des mécanismes d'information publique - observatoires urbains locaux, postes de médiateur, cartes d'évaluation civique et procédures pour permettre au public de se faire entendre.

42. La communauté internationale, pour aider les gouvernements et leurs partenaires les autorités locales à concrétiser le Programme pour l'habitat, devrait :

a) Appuyer le développement des capacités et la formation des autorités locales en vue de leur participation pleine et entière à l'application du Programme pour l'habitat ;

b) Appuyer la mise en place d'une coopération décentralisée entre villes grâce au recueil d'une documentation sur les meilleures pratiques, les meilleures politiques et les meilleurs plans d'action et à sa diffusion ;

c) Appuyer les activités des associations et réseaux internationaux, régionaux et nationaux d'autorités locales, ainsi que les activités du Comité consultatif des Nations Unies pour les autorités locales et promouvoir la participation de ces entités aux travaux de la Commission des établissements humains (Habitat) ;

d) Appuyer la réalisation des campagnes mondiales du CNUEH (Habitat) pour une gestion urbaine éclairée et pour la sécurité d'occupation.
